

Loi sur les banques

recueillir et de contrôler de gros capitaux. Il n'est donc pas étonnant que les banques soient en pleine confusion et que, devant la gestion actuelle du gouvernement elles hésitent fortement à engager leurs propres fonds, particulièrement dans le cas des banques canadiennes qui connaissent mieux leur gouvernement que les banques américaines, bien que les banques américaines aient su ménager des conditions assez sévères au ministre des Finances (M. Chrétien) avant de lui consentir les 70 millions de dollars nécessaires au lancement de son avion favori.

Je n'ai rien d'autre à ajouter, monsieur l'Orateur. Je regrette que le gouvernement soit si incompetent qu'il nous présente aujourd'hui ce bill sur les banques, après 11 ans de préavis. J'espère que le prochain gouvernement fera mieux. J'ajouterai qu'à mon avis, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) doit être bien en peine de prédire ce qui se produira au bout de cinq ans, avec ces billets à ordre qui se vendent aux États-Unis avec l'appui du gouvernement. Le ministre de l'Industrie et du Commerce veut qu'on se souvienne de lui comme du grand ami de l'entreprise, mais il a à peu près autant de chance qu'on se souvienne de lui à ce titre qu'en avait Benedict Arnold de passer à la postérité comme le conquérant du Ticonderoga.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur ce bill qui à mon avis est important. Il montre l'une des faiblesses du gouvernement, eu égard à la loi sur les banques, faiblesse qui remonte à plusieurs années. Lorsque la loi sur les banques a été promulguée initialement, il était prévu qu'il y aurait une révision de la loi tous les dix ans. Celle-ci a été remise plusieurs années de suite, et nous en arriverons bien un jour à avoir sauté une décennie sans qu'il y ait eu aucune révision. Bien que par ce bill, le gouvernement demande que la révision soit reportée, et que le Parlement libère le gouvernement de la responsabilité d'apporter les modifications requises par la loi, il s'agit en fait de modifications qui auraient déjà dû être apportées en 1970 et nous voici en 1978. Aussi sommes-nous loin d'avoir suivi les dispositions de la loi, depuis quelque temps. Une des raisons à cela, c'est que le gouvernement a bien d'autres chats à fouetter.

Il était intéressant de remarquer à quel point les institutions financières exercent une influence, non seulement ici mais dans d'autres pays, et j'ai relevé avec un intérêt particulier certaines des remarques faites sur les changements qu'envisage la Sun Life, qui propose de déménager ses bureaux de Montréal par suite de certains conditions dont ce gouvernement est responsable depuis deux ou trois ans. C'est peut-être pour cette raison qu'on n'a jamais donné suite au Livre blanc qui nous a été présenté.

Il est intéressant de remarquer qu'il y a un certain nombre de banques au pays, qui comme l'ont déjà mentionné les députés, sont protégées de telle façon que leurs comptes d'épargne sont garantis ce qui explique pourquoi depuis un grand nombre d'années aucune banque n'a fait faillite au pays. Cela contraste avec le fait que des centaines de milliers de banques exploitées aux États-Unis ont été ruinées pendant les années de crise. Une des raisons qui explique que les banques canadiennes ne sont pas en difficulté est que l'interrelation qui existe entre le gouvernement du Canada et ses institutions bancaires permet au gouvernement de décider ce que doit être

l'épargne, quelles devraient être les marges des banques et quelles banques peuvent être établies. Ce contrôle me semble avoir très bien fonctionné pour ce qui est de protéger les banques mais il n'en a pas toujours été ainsi pour ce qui est de protéger le public.

Une grande partie des difficultés que nous éprouvons au pays provient du fait que même si les Canadiens ont des épargnes considérables, dans la plupart des cas ils se refusent à investir cet argent dans le développement du pays, et en particulier dans le capital social de la nation. Lorsqu'une municipalité veut réunir des fonds, elle fait appel aux banquiers voyageurs pour en emprunter une grande partie. Les banquiers voyageurs ne sont pas nécessairement mauvais. Comme l'a fait remarquer récemment un de mes collègues, il arrive très rarement qu'un banquier voyageur américain fasse une saisie ou commette une erreur; il vient au pays, consent des prêts importants et retourne chez lui, sans avoir exploité aucun établissement au pays. Nous avons fait preuve d'un comportement très particulier dans nos relations avec eux. Quand un nouveau gouvernement est formé, peu importe dans quelle province, on fait toujours un voyage à New-York—même si on ne le fait pas toujours aussi rapidement que l'an dernier—pour déterminer si Wall Street endossera ou non les obligations ou les emprunts de la province. L'État du pays a eu une certaine importance quant à la capacité de maintenir ou d'établir les cotes de crédit qui ont tellement d'importance pour ces banquiers voyageurs.

• (2122)

C'est à nous qu'il appartient d'étudier le système bancaire au Canada. Les députés savent qu'une société de prêts est un jour venue nous demander la permission d'établir une banque selon des règles et des modalités totalement différentes de celles qui figurent dans l'actuelle loi sur les banques. Cette requête était due au fait que la loi sur les banques tardait; elle se fait attendre depuis près de trois ans. Le gouvernement a dû examiner la demande et certains changements à la loi sur les banques que réclamait cette société. Le gouvernement lui a promis que la loi sur les banques serait adoptée, il y a deux ans de cela. Le gouvernement a promis qu'il l'adopterait l'an dernier. Grâce aux efforts de membres de l'autre endroit, certains d'entre nous étaient convaincus que, parce que la loi sur les banques répondrait aux exigences des coopératives, des sociétés de prêts, sociétés de fiducie et autres qui ont une structure parabancaire, elle devait être adoptée. Par conséquent, il existe maintenant une autre banque qui exploite dans des conditions différentes de celles auxquelles sont assujetties les autres banques à charte. Cette nouvelle banque existe en vertu d'une loi qui était prévue mais n'a pas été encore adoptée et ne le sera peut-être pas d'ici quelques années. Cette banque possède donc des avantages qui, selon moi, ne sont pas accessibles aux autres banques.

Aujourd'hui, les projets de développement des petites collectivités dépendent des banques ordinaires. Nous avons mis sur pied la Banque fédérale de développement, anciennement appelée la Banque d'expansion industrielle. Ce devait être une banque de dernier recours, mais les gens constatent que les exigences de la BFD sont aussi grandes que celles des banques ordinaires.

Certains changements s'imposent. Il faudrait examiner le rôle des sociétés de fiducie et des coopératives comme les